

## Dans la spirale des peurs permanentes

Réflexions d'un philosophe allemand sur notre vie quotidienne



Dans la spirale des peurs permanentes

Il paraît intéressant de faire connaître au lecteur gersois les réflexions d'un philosophe allemand, Alexander Grau, sur la société moderne actuelle, telles que l'hebdomadaire Der Spiegel les a publiées dans son numéro du 30 janvier 2021.

Der Spiegel résume ainsi la pensée de l'auteur : « Ceinturé dans sa voiture et le casque sur la tête, le citoyen est assis, vacciné, sa santé surveillée, sans fumer, derrière ses airbags qu'il a installés entre lui et la vie – et il a peur ».

Voici des extraits traduits par nos soins :

« L'homme occidental de l'époque post-moderne a peur. Peur du corona, peur des pandémies, du changement climatique, de la criminalité et du terrorisme. Et bien qu'il cherche, de manière quasi-obsessionnelle, à contrôler et à raisonner ses peurs, elles le rattrapent toujours, même dans son quotidien hautement sécurisé.

C'est carrément de façon maniaque qu'il s'est tissé un cocon protecteur de bien-être, de vie saine, de médecine hautement performante et de technologies sécuritaires peaufinées. Jamais les hommes n'ont vécu plus libérés des risques. Jamais plus en sécurité. Pourtant, cela ne sert à rien. Nous n'échappons pas à la peur. Elle détermine la planification personnelle de notre vie, les débats de société et l'action politique. Comme des mouches qui cherchent à se libérer d'une toile d'araignée, nous continuons à nous agiter dans la prison collante de nos phobies. (...)

Le projet de l'époque moderne, lancé autrefois pour libérer l'homme de l'irresponsabilité et de la peur, menace d'échouer à cause de son succès. Privé de ses systèmes traditionnels de maîtrise de la peur [l'auteur fait allusion aux religions NDLR], l'individu libéré et émancipé de l'époque moderne se bat dans les chaînes de ses phobies. Et, dans ses efforts désespérés pour retrouver cette sécurité dont il s'est lui-même privé, il en noie le dernier reste dans l'anarchie et la liberté des prescriptions, des interdictions et des réglementations ».